

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECUREUIL SRI OBLI EURO

Code ISIN : FR0010057075 Part C / Code ISIN : FR0010876821 Part C/D

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'OPCVM présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. L'OPCVM est un fonds nourricier du Compartiment maître Ostrum SRI Euro Aggregate (action SI/D : LU1118014106) de la SICAV de droit Luxembourgeois Natixis AM Funds. L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. L'OPCVM n'est pas labellisé ISR.
- L'objectif d'investissement du compartiment maître consiste à *obtenir une performance supérieure à son indice de référence, l'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM, sur sa durée minimale de placement recommandée de 2 ans, en investissant dans un large éventail d'instruments à taux répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance.*
- La politique d'investissement du Compartiment maître est d' *investir principalement son actif net dans des obligations d'Etat et des crédits de qualité "Investment Grade" et libellés en euro ainsi que dans des obligations d'agence et des "covered bonds". Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et s'appuie sur l'expertise du Gestionnaire Financier par Délégation en matière de marchés obligataires et boursiers : 1. une allocation de base entre les titres souverains, quasi-souverains, titrisés et de crédit, 2. des investissements hors indice, sur la base de l'évaluation fondamentale et globale du risque et du rendement du Gestionnaire Financier par Délégation, 3. un processus qui intègre des facteurs et critères financiers et ESG pour sélectionner des émissions d'obligations spécifiques, y compris des obligations durables, dans chaque catégorie d'actifs de base, 4. une diversification des investissements dans des stratégies multiples de crédit, de change et d'instruments de taux.*
Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- *Le Compartiment est exposé à tout moment aux titres de taux libellés en euro. Le Compartiment investit au moins 70 % de son actif net dans des obligations d'État et de crédit de qualité "Investment Grade" et libellés en euro ainsi que dans des obligations d'agence et des "covered bonds".*
Pour des raisons de diversification et en vue d'optimiser le rendement ajusté au risque, le Compartiment peut investir dans les catégories d'actifs suivantes : - instruments du marché monétaire, - obligations indexées sur l'inflation, - obligations à taux variable, - émetteurs souverains (hors obligations vertes émises par des émetteurs souverains), jusqu'à 70 %, - titrisations (comme les Asset-Backed Securities, les Mortgage-Backed Securities, les obligations garanties par des créances et les obligations garanties par des prêts), jusqu'à 20 % de son actif net. Ces titres doivent bénéficier de notations " Investment Grade ", - obligations de membres de l'OCDE libellées dans une autre devise que l'euro, - obligations libellées dans une autre devise que l'euro, - obligations convertibles, jusqu'à 15 % de son actif net, - obligations High Yield " titres à haut rendement ", jusqu'à 15 % de son actif net, - obligations des marchés émergents, jusqu'à 15 % de son actif net, - obligations contingentes convertibles, jusqu'à 5 % de son actif net.
Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans d'autres devises que la Devise de Référence. L'exposition globale du Compartiment aux actions ne pourra pas excéder 10 % de son actif net. L'exposition globale du Compartiment aux titres libellés dans une autre devise que l'euro et au risque de change ne pourra pas excéder 10 % de son actif net. La sensibilité du portefeuille peut varier de 0 à 10.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les capitalise et/ou distribue pour les parts de capitalisation et/ou distribution (C/D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,01%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

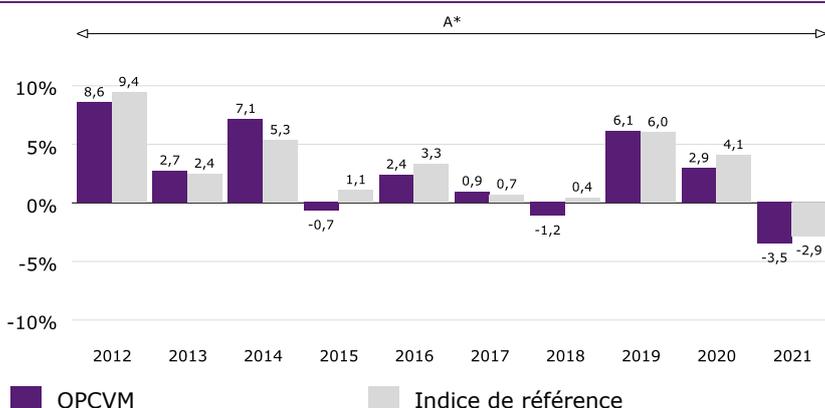
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Passage sur un indice obligataire Global Euro (indice Bloomberg Capital Euro Aggregate 500 MM) à partir du 23 février 2010

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2004.**
- **Année de création de la part C : 2004.**
- **Année de création de la part C/D : 2010.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.